

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 19 février 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État

NOR : TSSR2400722A

Par arrêté de la ministre du travail, de la santé et des solidarités en date du 19 février 2024, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2024 à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixé à 46.